



 agir ensemble

L'action sociale MSA Bourgogne

Salariés et exploitants agricoles en situation de fragilité

■ Renforcer les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de coordination





POURQUOI ?

- ❖ Accompagner les exploitants agricoles en **difficultés socio-économiques**
- ❖ Favoriser le **maintien dans l'emploi** des salariés agricoles et des exploitants confrontés à une problématique de santé
- ❖ Prévenir les **risques psycho-sociaux**

POUR QUI ?

- ❖ **Les exploitants** agricoles rencontrant des difficultés socio-économiques
- ❖ **Les salariés et les exploitants** agricoles rencontrant des problèmes de santé en risque de désinsertion professionnelle

“ L'accompagnement du travailleur social MSA Bourgogne m'a permis de reprendre confiance en moi, de retrouver la motivation et j'ai à nouveau envie d'aller de l'avant...”

.....
Les travailleurs sociaux interviennent auprès des personnes ayant une activité professionnelle. Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une allocation adulte handicapé n'ayant pas d'activité professionnelle, ainsi que les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, ayant un problème de santé, relèvent de la compétence des travailleurs sociaux des Conseils départementaux.
.....

PAR QUI ?

❖ Des travailleurs sociaux ayant pour missions de :

- détecter, le plus en amont possible, les exploitants en difficultés
- proposer un accompagnement social adapté dans une approche concertée, coordonnée et partenariale
- agir précocement sur les situations pouvant entraîner une inaptitude, un risque de désinsertion professionnelle
- faciliter le maintien de l'activité professionnelle en concertation avec les partenaires
- contribuer à la prévention du mal-être en milieu agricole
- développer un réseau de veille, d'aides et d'accompagnement



❖ Types d'intervention et modalités de mise en oeuvre

Les travailleurs sociaux sont soumis au secret professionnel. Ils interviennent à la demande des adhérents ou de tiers après accord des personnes concernées.

- Accompagnement social **individuel*** concerté et coordonné avec divers partenaires :
 - écoute, évaluation, information, orientation,
 - concertation interne MSA (médico-sociale, maintien dans l'emploi, socio-économique, prévention des risques psycho-sociaux),
 - coordination partenariale au sein des dispositifs départementaux.
- Accompagnement **collectif** : remobilisation des personnes, préparation au changement et soutien des initiatives locales, en réponse aux besoins repérés :
 - groupes de paroles,
 - Avenir en soi,
 - réseaux de bénévoles accompagnant,
 - ateliers collectifs : Prendre soin de ma santé, Continuer autrement, Coup de pouce connexion...



En coopération avec les élus MSA, les organisations professionnelles, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux.

** L'accompagnement individuel des familles (protection de l'enfance, budget familial) relève de la compétence des travailleurs sociaux des Conseils départementaux.*

COMMENT ?



❖ Des aides financières *conditions sur www.msa-bourgogne.fr*

- Aide au remplacement des exploitants agricoles
- Aide à domicile santé
- Aide au portage de repas
- Aide aux soins palliatifs
- Aide à la téléassistance
- Aide financière liée à la santé
- Aide financière pour autres motifs
- Prêt d'honneur
- Prêt équipement ménager et mobilier

❖ Des partenaires

- Organisations Professionnelles Agricoles
- Directions Départementales des Territoires
- Conseils départementaux
- Dispositifs départementaux d'accompagnement concerté (Faire face Ensemble 21, Aid-Agri 58, Agrisolidarité 71, Réagir 89)
- Services d'Accompagnement et de Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) et Association de GEstion de la Formation et de l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH)
- Structures d'insertion

❖ Des subventions

- Aide au démarrage et soutien de projets contribuant aux objectifs du plan d'action sociale

MSA Bourgogne

14 rue Félix Trutat
21046 DIJON CEDEX

Tél : 0 969 36 20 50 - Tapez 5 puis 1
bourgogne.msa.fr



L'essentiel & plus encore